



VILLE DE
CHAPAIS

BUREAU DU GREFFE

AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 24-556

Aux contribuables de la Ville de Chapais

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, madame Kate Kirouac, greffière de la Ville de Chapais,

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais, au cours de sa séance extraordinaire tenue le 12 juin 2024, a adopté le règlement numéro 24-556 portant le titre suivant :

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION, L'ALLOCATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CHAPAIS

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée à l'hôtel de ville de Chapais où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais ce 13^e jour du mois de juin 2024


Kate Kirouac
Greffière